

INFOS SECURITE N°01

THEME DU JOUR : VU ET ETRE VU

En cette période hivernal, il est bon de rappeler quelques règles élémentaires pour notre propre sécurité :

Eclairage :

EXTRAIT (R313)

La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni

(4.X) ... d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante jaune ou blanche.

(5.V) d'un feu de position arrière. Ce feu doit être nettement visible de l'arrière lorsque le véhicule est monté.



2 impératifs :
Voir
& surtout
être Vu.

Je porte en + Sur moi, même si rien, ne m'y oblige :



- * une lampe à l'avant,
- * un éclairage à l'arrière (je pense à changer les piles),
- * des bandes réflectorisées (aux chevilles et au casque).
- * **un cuissard de couleurs vives !**
- * Une veste de couleurs claires
(surtout les fesses & l'arrière des cuisses).

EXTRAIT (R313) :

(18.V) Tout cycle doit être muni d'un ou plusieurs catadioptrés arrière.

(19.III) Tout cycle doit être muni de catadioptrés orange visibles latéralement.

(20.III) Les pédales de tout cycle, ..., doivent comporter des catadioptrés, sauf dans le cas des cycles à deux roues à pédales rétractables.

(20.IV) Tout cycle doit être muni d'un catadioptré blanc visible de l'avant.

(20.V) Tout cycle **PEUT** comporter à l'arrière gauche un "dispositif écarteur de danger".

Réflecteurs :



Sans tomber dans les extrêmes et ressembler à un sapin de Noël, le minimum par temps de brouillard ou au lever du jour c'est : **feu rouge arrière (en état de marche), vêtements clairs et réflecteurs !**